

DES DECHETS RADIOACTIFS DANS LE LOT

LES CANTONS ET COMMUNES « POTENTIELLEMENT FAVORABLES »

Les zones lotoises énoncées dans le projet de stockage doivent bien sûr répondre favorablement à des critères géologiques. Les zones retenues doivent « correspondre à des formations sédimentaires à dominante argileuses ou marneuses dont la perméabilité intrinsèque est très faible ».

ET LES NOMINÉS SONT :

Les cantons de Bretenoux (16 communes citées), Caharc (13 communes citées), Figeac Ouest (la commune de Capdenac seulement), le canton de Gourdon (10 communes citées), le canton de Gramat (12 communes citées), le canton de Labastide-Murat (11 communes citées), le canton de Lacapelle-Marival (19

communes citées), le canton de Lalbenque (13 communes citées), le canton de Lauzes (12 communes citées), le canton de Limogne (12 communes citées), le canton de Livernon (17 communes citées), le canton de Martel (10 communes citées), le canton de Payrac (9 communes citées), le canton de St Géré (9 communes citées), le canton de Souillac (9 communes citées), le canton de Vayrac (8 communes citées).

Sur la carte de France publiée par le Ministère de l'écologie, huit départements de L'Est de la France, une partie du Centre (2 départements) et le Lot sont les principales zones « potentiellement favorables », comme le nord du Tarn-et-Garonne.

La période « des discussions » pourrait s'avérer intéressante à suivre entre élus, Etat et population... On va bien voir quelles communes répondront à l'appel à candidature du Ministre ?

